



# LA VOIX DE L'ÉCOLE

LA LETTRE D'INFORMATION DU **sne!**  
FCF

Dispensé de timbrage BOURG PPDC

**P** PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Déposé le 12 -12 - 2016

## CARRIÈRE ET REMUNÉRATION

### CE QUI VA CHANGER POUR VOUS !

*(LE VERRE, À MOITIÉ VIDE OU À MOITIÉ PLEIN... ?)*



**sne!** ENSEIGNER  
C'EST S'ENGAGER.

eSEN



# LA VOIX DE L'ÉCOLE

#342 - DECEMBRE 2016

PAGE 2 :

ÉDITO: PPCR, VERRE À MOITIÉ VIDE OU À MOITIÉ PLEIN ?

PAGE 3 :

ÉCHOS DES SECTIONS

PAGE 4 :

RÉFLEXION : FATA MORGANA ET AUTRES MIRAGES DE LA RÉÉVALUATION SALARIALE...

PAGE 5 :

TABLEAUX DES INDICES ET DES DURÉES

PAGE 6 :

HUMEUR : CLASSE EXCEPTIONNELLE, PARCE QU'ON LE VAUT BIEN !

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

PAGES 7 :

ADHÉSION ET PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

PAGE 8 :

ZOOM: VOTRE NOUVELLE ÉVALUATION PROFESSIONNELLE



[www.sne-csen.net](http://www.sne-csen.net)

Syndicat National des Écoles  
4 rue de Trévisse  
75009 PARIS

siège administratif :  
place Michel Floriot

01160 Neuville sur Ain

Dépôt légal : 4e trimestre 2016

Directeur des publications :  
Pierre Favre

CPPAP : 0216 S 07733

## EDITO

### PPCR

#### (PARCOURS PROFESSIONNEL CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS) VERRE À MOITIÉ VIDE OU À MOITIÉ PLEIN ?

L'annonce du 30 mai par le ministère d'un vaste plan d'augmentation étalé sur 4 ans a immédiatement été accueillie avec intérêt par le SNE (passage au JT de TF1). On tenait enfin le rattrapage salarial réclamé depuis 25 ans ! En tous cas sur le papier.

Le SNE a siégé dans les groupes de travail de l'été et comme toujours, le diable était dans les détails. Des promotions pour les directeurs repoussées aux calendes grecques, un accès à la Hors Classe pour tous... mais l'objectif de 7% confronté au « vivier » promouvable laisse sceptique, un accès à la Classe Exceptionnelle sur tapis vert (simple avis du Dase) et donc une grande tentation de promouvoir les moins âgés pour éviter de multiplier les pensions bonifiées. Ou les petits copains...

**Qu'en penser ? Les pages de ce numéro spécial vous proposent le décryptage du SNE, sans a priori, afin de vous permettre d'y voir plus clair.**

N'empêche, la dernière revalorisation miraculeuse en 1989 s'était très mal terminée. Souvenez-vous : explosion du SNI, syndicat unique des Instituteurs, et humiliation des collègues expérimentés obligés de repasser un concours pour obtenir le statut des débutants fraîchement embauchés. Chat échaudé craint l'eau froide. Rien ne dit qu'une prochaine majorité parlementaire entérinera ces accords. Et pourquoi avoir attendu la fin du quinquennat pour accéder à nos légitimes revendications ? Cela pose inévitablement question.

Voilà pourquoi le protocole PPCR a été rejeté par une majorité d'organisations syndicales (dont la FGAF) et voilà pourquoi il n'a pas reçu notre soutien au CTM du 5 octobre, l'administration refusant de séparer les articles avantageux pour le premier degré du « package »... Vous avez dit dialogue social ?

**Bonne lecture !**

*Pierre Favre  
Président du SNE*



## • ÉCHOS DU SNE 13

Les positions du SNE de plus en plus plébiscitées dans le 13 !

Après les exploitations des enquêtes des adhérents et les premiers retours des R.I.S., vos idées font « école » :

- Revenir à un rythme « NATIONAL » pour toutes les écoles du public et du privé. Le retour de la semaine de 4 jours pour lutter contre l'augmentation des inégalités scolaires, et des différences entre villes (horaires, moyens, PEDT...), et la progression du privé.
- Revalorisation des carrières de 20%, toujours pas exaucée par le P.P.C.R.
- Aménagement des fins de carrière pour tous les P.E. de plus de 50 ans, tutorats, maîtres sup et/ou temps partiels...
- Enfin, la fiction hyper réaliste de « Cunégonde, directrice malgré elle ! » redonne le moral à bon nombres de collègues, qui nous envoient même leurs situations vécues pour alimenter les scénarios de ces épisodes.

A très bientôt pour débattre dans nos R.I.S. du 13, pour ceux qui reçoivent les dates !

*Philippe TRUFFERT, Secrétaire Départemental SNE Bouches du Rhône*

## • ÉCHOS DU SNE 69

Cette rentrée est passée! Avec son lot de complications habituelles : changement de circonscription, changement d'IEN, fermeture de classe, collègue absent, classes surchargées, RASED affaibli, et j'en passe!

Au bout de 3 mois, le calme revient doucement et il a fallu s'attaquer aux grands chantiers de l'année : sécurité (toujours avoir son portable sur soi) avec les exercices PPMS, dont un sur le thème « attentat intrusion » (comment? Quoi? Avec qui? De l'aide s'il vous plaît!!!), le bilan de l'ancien et la rédaction du nouveau projet d'école, la création et mise en place du carnet de suivi en maternelle (1er achat : une banane pour y glisser un appareil photo, un bloc-note et un stylo!), les nouveaux programmes de l'élémentaire...

Mais on va y arriver, comme d'habitude, parce qu'on aime notre boulot !

Cette année, Silvy COTISSON, me rejoint dans mes missions et nous espérons pouvoir vous rencontrer au fil de l'année lors de nos visites dans vos écoles.

N'hésitez pas à nous consulter, nous sommes là pour ça!

La réunion d'information syndicale déductible des 108h aura lieu :

mardi 17 janvier de 16h30 à 19h30 à l'École primaire publique Girard Desargue, 28 rue Bertrange Imeldange, 69390 de Vourles

Joyeuses fêtes de fin d'année, et rendez-vous en 2017 !

*Céline Buffavand, secrétaire départementale du Rhône (sne69csen@yahoo.fr)*

## • ÉCHOS DU SNE 83

Le SNE 83 a interpellé le DASEN en CAPD et CTSD où il est élu sur des points sensibles qui ne cessent de heurter la profession.

Le SNE 83 a osé demander un suivi et un soutien des personnels concernant la souffrance au travail, souffrance qui occasionne bien des situations de détresse conduisant au burn-out ou pire, comme nous l'avons malheureusement vécu sur certaines circonscriptions. Que l'administration réponde que nous faisons des rapprochements hâtifs nous choque profondément et nous incite à poursuivre la lutte pour une réelle reconnaissance de la souffrance au travail. Le SNE 83 a soulevé le problème du non paiement, faisant sortir l'IA du cadre légal, des frais de déplacements occasionnés par les animations pédagogiques, ce à quoi l'IA a répondu que le système de remboursement allait se mettre en place à l'horizon 2017. Le SNE 83 y sera attentif.

Le SNE 83 a mis en avant le fait que les rythmes scolaires avaient accéléré les départs vers le privé. L'administration réfute les faits. Pour le SNE, l'ouverture de 3 établissements privés cette année ne constitue pas un hasard. Il est temps de revenir à la semaine de 4 jours !

*Ange Martinez, secrétaire départemental SNE Var*

## • ÉCHOS DU SNE 974

Que de RIS ! Avec 19 réunions d'informations syndicales sur le temps scolaire ou temps scolaire prévues en période 2, 3 et 4, nul ne pourra contester le fait que le SNE se déploie aux quatre points cardinaux, offrant proximité, simplicité et vérité (celle constatée par tous les enseignants du premier degré).

Selon la formule établie : « Venez nombreux ! »

*Anthony Payet - secrétaire départemental de la Réunion*

## FATA MORGANA ET AUTRES MIRAGES DE LA RÉÉVALUATION SALARIALE

Si le SNE se réjouit de l'obtention d'une réévaluation de nos salaires, il ne peut nier qu'il était temps de s'abreuver. En effet, la profession sort d'une longue traversée du désert en matière de rémunération.

### Une longue traversée du désert

Le SNE l'a longuement répété : le métier était smicardisé depuis des années. Pour preuve : voilà des décennies que nos salaires stagnaient, à quelques exceptions près (revalorisation ponctuelle des jeunes PE qui entraînent dans la profession pendant que les vétérans étaient oubliés une fois de plus). Pas étonnant que nos salaires soient inférieurs de 17% à la moyenne de l'OCDE ; et même 54% inférieurs aux salaires allemands ! Pour être précis, c'est en 1981 qu'il a commencé à faire soif. En effet, depuis cette date, le pouvoir d'achat des instituteurs / professeurs des écoles baisse. La source s'est tarie. Et entre 1981 et 2004, on a enregistré 20% de baisse du pouvoir d'achat. Certains économistes s'étant penchés sur la situation vont jusqu'à dire qu'il faudrait réévaluer le salaire des enseignants de 40% pour retrouver les mêmes conditions de vie que les enseignants d'autrefois. La revalorisation proposée par le gouvernement que nous avons traitée maintes fois n'est pas la lance d'incendie promise mais plutôt un timide filet d'eau. A ceci s'ajoute encore une baisse du pouvoir d'achat de 10% entre 2000 et 2010. Nos voisins de l'OCDE ont eux bénéficié d'une hausse de salaire de 20% sur cette période. Il fait chaud, la terre se craquelle et on attend les précipitations salvatrices sur nos fiches de paye sur le territoire français. Mais qu'ont fait les grosses centrales syndicales durant cette période ? C'est à se demander.... Le SNE, élu au Comité Technique Ministériel depuis 2014, a entamé une danse de la pluie là où les autres syndicats ne faisaient, faut-il conclure au regard de leurs résultats de ces 20 dernières années, pas grand-chose. Et, heureux hasard, la revalorisation est enfin dans les cartons. Elle n'est cependant pas suffisante aux yeux du SNE qui va poursuivre sa lutte pour que les enseignants boivent à leur soif....et soient rémunérés dignement.

### Un verre à moitié plein pour éteindre sa soif

Alors oui, il faut avouer que l'obtention automatique de la Hors Classe ne peut qu'être une source de satisfaction. Car malgré une hausse du taux de passage à celle-ci (5% contre 1,5% il y a quelques temps) obtenue suite aux demandes incessantes du SNE à ce sujet, nombreux sont encore les collègues n'y ayant pas accès (ou alors en fin de carrière après avoir traîné les pieds dans l'aride vallée de l'Education Nationale). Alors qu'aujourd'hui plus de la moitié des PE partent à la retraite sans avoir atteint la Hors-Classe, le SNE se réjouit

que l'Inacceptable puisse désormais faire partie du passé puisque le passage à ce grade va devenir automatique.

Notons aussi une classe exceptionnelle, véritable mer d'eau douce à laquelle ne pourront s'abreuver que les personnels faisant l'objet d'une « carrière remarquable ». Qu'est ce qu'une « carrière remarquable » ? Il est à craindre que cette appréciation soit laissée au choix des IEN et concerne majoritairement les personnels qui font tout ou partie de leur boulot (conseillers pédagogiques, chargés de missions etc), au détriment de ceux qui aux yeux du SNE constituent le maillon fort de notre profession et les vraies carrières remarquables : les enseignants devant élèves ou en charge de direction d'école, laissés sur le carreau à se dessécher au soleil d'un métier cuisant et impitoyable, ceux qui s'engagent et ne fuient pas la classe ou les responsabilités.

**“...l'échelon 5 donnera droit à 98 € de plus en 2019 et l'échelon 10 donnera droit à 100 € supplémentaires au même moment...”**

Quelles sont concrètement les augmentations salariales ? Considérons les échelons 5 et 10 comme points de repère. Considérons également un événement passé sous silence : l'augmentation de la cotisation retraite de +0,35% en janvier 2017, +0,27% en janvier 2018 et +0,27% en janvier 2019. De la sorte et en conjuguant les augmentations salariales et de cotisations, l'échelon 5 donnera droit à 98 euros de plus en 2019 et l'échelon 10 donnera droit à 100 euros supplémentaires au même moment. Et ne parlons même pas du cas où vous passeriez le cap d'une tranche d'impôts : il y a de mauvaises surprises sous la canicule au détour de certaines dunes....

Il est clair que l'oasis promise, où l'on pourrait se baigner et boire à l'envie s'est évaporée. Il ne vous reste plus qu'à tremper vos lèvres dans une flaque d'eau. C'est insuffisant pour le SNE qui continuera à se battre au Comité Technique Ministériel où il est élu pour que les enseignants français puissent boire à leur soif comme leurs voisins européens qui vivent sous des latitudes où la canicule salariale se fait décidément moins sentir.

Ange MARTINEZ  
vice-président du SNE



# TABLEAUX

## EVOLUTION INDICIAIRE DES ÉCHELONS

### Classe normale

échelon	Indice actuel	Indice au 1/01/17	Indice au 1/01/18	Indice au 1/01/19	Gain en pts d'indice
1	349	383	388	390	+41
2	376	383	441	441	+76
3	432	440	445	448	+16
4	445	453	458	461	+16
5	458	466	471	476	+18
6	467	478	483	492	+25
7	495	506	511	519	+24
8	531	542	547	557	+24
9	567	578	583	590	+23
10	612	620	625	629	+17
11	658	664	669	673	+15

### Classe exceptionnelle

Echelon	A partir du 1/09/17	
1	695	
2	735	
3	775	
4	830	=> Reclassement HC
HEA 1	890	
HEA 2	925	
HEA 3	972	

### Hors classe

Echelon actuel	Indice actuel	Indice au 1/01/17	Indice au 1/01/18	Indice au 1/01/19	Indice au 1/01/20	Echelon futur	Gain en pts d'indice
1	495	516	Echelon supprimé				+ 21
2	560	570	575	590	idem	1	+ 30
3	601	611	616	624		2	+23
4	642	652	657	668		3	+26
5	695	705	710	715		4	+20
6	741	751	756	763		5	+22
7	783	793	798	806		6	+23
				811	7		



## NOUVELLE DUREE DANS L'ECHELON (septembre 17)

Grille classe normale	
1	1 an (stagiaire)
2	1 an
3	2 ans
4	2 ans
5	2,5 ans
6*	2 ans ou 3 ans
7	3 ans
8*	2,5 ou 3,5 ans
9	4 ans
10	4 ans
11	

Grille hors-classe	
1	2 ans
2	2 ans
3	2,5 ans
4	2,5 ans
5	3 ans
6	3 ans
7	

Grille classe exceptionnelle	
1	2 ans
2	2 ans
3	2,5 ans
4	3 ans
HEA1	
HEA2	
HEA3	

- Durée totale en classe normale : 23 à 25 ans (\* les 2 possibilités d'accélération de carrière)

- Passage à la hors classe pour tous après **25 ans maximum**

- 10% du corps sera concerné par cette classe exceptionnelle à l'horizon 2023

## RECLASSEMENT DANS LA NOUVELLE GRILLE AU 1 /09/16

Le reclassement tient compte de la nouvelle durée dans l'échelon. Ainsi, si vous êtes au 10e échelon PE, vous serez reclassé(e) au 11e échelon si vous avez plus de 4 ans d'ancienneté au 1/09/17 (car la durée dans ce nouvel échelon n'est plus que de 4 ans pour tous). Vous resterez au 10e sinon, mais en conservant votre ancienneté dans l'échelon. Vous passerez au 11e après 4 ans effectifs à l'échelon 10.

A partir de 2017, l'avancement sera donc le même pour tous, sauf au 6e et 8e échelon où vous pourrez gagner 1 an à chaque fois.

## CLASSE EXCEPTIONNELLE... PARCE QU'ON LE VAUT BIEN !

Aujourd'hui, les professeurs des écoles restent majoritairement sur le même grade (classe normale) à l'exception de quelques rares élus qui atteignent la Hors Classe en fin de carrière, lorsqu'ils bénéficient d'un bon barème. Le SNE a défendu et obtenu en 2008 le point supplémentaire direction afin de valoriser les directeurs d'école. Limité à 3% du corps en primaire (contre 7% dans le secondaire) l'accès à la hors classe monte petit à petit en charge sous la pression des syndicats.

Lors de la Refondation, le SNE a soutenu le projet de création d'un GRAF (GRade à Accès Fonctionnel) qui était une étape vers un statut spécifique, revendiqué par 93% des directeurs rappelons-le. Beaucoup de syndicats s'y opposent, au nom du principe « même métier même dignité ». Sauf qu'au SNE (et sur le terrain) on comprend très vite que le



métier de directeur est bien différent de celui d'adjoint...

Les accords PPCR (que la FGAF a critiqués sur le fond) ont abouti à la création d'un troisième grade, la Classe Exceptionnelle. Exit donc le GRAF, qui aurait dû aboutir à une reconnaissance en temps et en salaire... A terme, c'est 10% du corps qui est ciblé. Le SNE a réclamé une reconnaissance immédiate indiciaire pour tous les directeurs en fonction, sans avoir à se projeter sur une hypothétique augmentation la veille de la retraite. Pas

d'accord, le ministère, c'est PPCR ou rien...

Qui est concerné ? Pour 80% ce seront des collègues exerçant sur des missions spécifiques, au premier rang desquels les directeurs, promouvables en théorie à partir du 3ème échelon hors classe. Comment y accéder ? En théorie, il

n'y a rien à faire ! Si ce n'est justifier d'au moins 8 ans en poste sur une mission spécifique... Mais une période transitoire de quatre ans nécessitera de faire acte de candidature sous la forme d'un CV... Le SNE craint fortement une promotion à la tête du client !

Si toutes les planètes sont alignées, et si le DASEN y consent, le collègue PE Classe Exceptionnelle pourrait donc finir sa carrière avec une augmentation de plus de 10 000€ annuels en brut ! (Eduscol info graphie « comprendre les nouvelles carrières enseignantes ») Sceptique, le SNE a fait ses calculs. Ce chiffre mirobolant compare des choux et des carottes : sont ajoutées l'ISS, l'ISAE, la NBI mais ne sont pas retranchées les augmentations des cotisations PC...

Bref, face au miroir aux alouettes, le SNE attend de voir le résultat fiche de paie en mains, et continuera de se battre pour l'augmentation de tous les PE et la reconnaissance impérieuse du métier de directeur.

*Pierre Favre,  
président du SNE*

## CALENDRIER DES OPERATIONS DE REVALORISATION

### Au 1er janvier 2017

Une première revalorisation digne de ce nom aura lieu. Il faudra compter, selon l'échelon, sur 6 à 11 points de plus. Une partie de cette augmentation consistera en un transfert d'une partie de l'ISAE en salaire. Ce gain ne se sentira donc pleinement qu'au moment de calculer la pension de retraite.

### Au 1er février 2017

Revalorisation du point d'indice de 0,6 %.

### Au 1er septembre 2017

Les nouvelles grilles entreront en vigueur. Les durées d'échelon seront modifiées.

Pour tous les collègues, quelle que soit leur position dans la carrière, un reclassement aura lieu. Il dépendra de l'ancienneté détenue dans l'échelon occupé au 31 août 2017. Ce qui pourra parfois donner une légère diminution de temps passé dans un échelon, voire un passage à l'échelon supérieur.

La classe exceptionnelle apparaîtra. Une avancée que le SNE salue tout particulièrement, même s'il en déplore les très grandes limites d'accès.

Les premières nominations auront lieu lors d'une CAPD au premier trimestre. L'effet pourra être rétroactif.

L'avancement sera alors unifié pour tous. Ceci explique la disparition du système de notation lors des visites des inspecteurs. Une accélération d'une année sera possible au 6ème et au 8ème échelon pour 30% des promouvables.

### Au 1er janvier 2018

Une seconde augmentation de points d'indice par échelon a lieu. On retrouve le système de transformation de l'ISAE du 1er janvier 2017. L'accès à la hors classe sera modifié.

### Au 1er janvier 2019

Une ultime revalorisation de 0 à 15 points d'indice aura lieu.

### Au 1er janvier 2020

Création du 7ème échelon de hors classe (indice 821)

Le ministère souligne que nous serons alors au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. Oui, en comparant notre situation en 2020 avec celle de 2016 des autres pays...

**Le SNE prend acte d'une évolution positive, mais il continuera à militer pour le maintien ainsi que pour l'augmentation de notre pouvoir d'achat. Nous les méritons.**



**BULLETIN D'ADHESION**, à adresser à SNE, 4 rue de Trévis, 75009 PARIS  
avec le(s) chèque(s) à l'ordre du S.N.E ou avec le RIP ou RIB et l'autorisation de prélèvement automatique)

Ne rien inscrire dans ces cases					
---------------------------------	--	--	--	--	--

numéro/nom du département d'exercice: .....	Nouvel adhérent <input type="checkbox"/> Ré-adhésion <input type="checkbox"/>
M/Mme Nom et prénom: .....	Date de naissance: ...../...../.....
Adresse exacte: .....	Lieu d'exercice : élémentaire <input type="checkbox"/> maternelle <input type="checkbox"/> autres: .....
code postal: ..... ville: .....	adresse professionnelle: .....
portable: ..... mail:.....	code postal: ..... ville: .....
	téléphone: ..... mail:.....

<b>SITUATION:</b> adjoint <input type="checkbox"/> directeur <input type="checkbox"/> nb de classes: .....		spécialité: .....	
PE <input type="checkbox"/> Instituteur <input type="checkbox"/> Temps partiel <input type="checkbox"/> .....%		Hors classe <input type="checkbox"/> échelon: .... indice: .....	
Montant de la cotisation: .....€	Règlement par:	Signature:	
Soutien à la section: .....€	<input type="checkbox"/> prélèvement automatique		
Total versé (cotisation+soutien): .....€	<input type="checkbox"/> en ..... chèques (3 maxi)		

<b>ADHESION (66% déductibles de vos impôts)</b>	<b>COTISATIONS PARTICULIERES :</b>
Valeur de la protection juridique GMF incluse dans la cotisation : 25€	Disponibilité, congé parental, étudiant ESPE : <b>20 €</b>
Première adhésion : <b>90€</b> (coût réel 5€)	Retraités, PLC, DOM-TOM (sauf La Réunion) <b>90 €</b>
Jusqu'à échelon 5 inclus, adhésion jeune PE : <b>150€</b> (coût réel 25€)	Temps partiels, <b>90 €</b>
A partir du 6e échelon, adhésion simple : <b>180€</b> (coût réel 35€)	<b>COUPLES : pour le conjoint (remplir un second bulletin) 90 €</b>
Adhésion militant <b>210€</b> (coût réel 45€)	
Adhésion bienfaiteur <b>270€</b> (coût réel 65€)	

La loi n°78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de votre section.

L'adhésion au SNE donne droit à la protection juridique de la GMF, la garantie «défense disciplinaire» qui prend en charge la défense des intérêts de l'assuré faisant l'objet d'une procédure disciplinaire, la garantie pour atteinte aux biens et aux recours et poursuite en cas de menaces ceci sans supplément de cotisation.

**Adhérez en 10 fois sans frais grâce au prélèvement automatique !**



Il suffit de renvoyer votre **bulletin d'adhésion accompagné de l'autorisation de prélèvement ci-dessous accompagnée d'un R.I.B., d'un R.I.P. ou d'un R.I.C.E.** L'année suivante, sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités.  
Pour plus de renseignements consulter le site du SNE [www.sne-csen.net](http://www.sne-csen.net) rubrique ADHESION

<b>AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT</b>		<b>N° IDENTIFIANT SEPA</b>	
J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec mon créancier.		<b>FR 51 ZZZ 452 955</b>	
<b>NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE</b>		<b>NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</b>	
.....		Syndicat National des Écoles S.N.E. - C.S.E.N. 4 rue de Trévis 75009 PARIS	
<b>Compte à débiter</b>		<b>NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER</b>	
N° IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)		.....	
[ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ]		.....	
BIC		.....	
[ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]		.....	
Date et signature du titulaire du compte:		Signature :	
A ....., le .....			

## VOTRE NOUVELLE ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

Jusqu'alors, l'IEN délivrait une note à l'enseignant à l'issue de son inspection, qui déterminait, en partie, le barème permettant l'avancement d'échelon et de grade.

A partir de janvier 2017, et progressivement, l'évaluation professionnelle comportera deux modalités:

### A) L'accompagnement des enseignants

- *L'accompagnement collectif :*

Aide à la mise en place de projets ou dispositifs pédagogiques, évolution des pratiques pédagogiques et des orientations nationales et académiques, application des programmes et évaluation des acquis des élèves ou à l'identification des besoins de formation.

- *L'accompagnement individuel*

A la demande de l'enseignant ou de l'IEN : sous la forme d'une visite dans la classe suivie d'un entretien. Il s'agit de mettre en avant les compétences identifiées, les besoins en formation et repérer les expertises spécifiques. Il a pour but de consolider et développer les compétences professionnelles ; remédier aux difficultés rencontrées par certains personnels ; favoriser la mobilité professionnelle.

### B) Les 4 rendez-vous de carrière = une reconnaissance professionnelle

*La préparation :* L'enseignant recevra une notice avant la visite de l'IEN pour mieux se préparer. En juin : programmation du rendez-vous de carrière pour l'année suivante. Ces RV auront lieu d'octobre à mai : l'enseignant sera prévenu un mois à l'avance de la date de la visite.

*La phase d'observation en classe* est suivie d'un entretien avec l'IEN. L'IEN transmettra à l'enseignant un compte-rendu d'évaluation professionnelle pour compléter une grille nationale de 11 compétences évaluées selon quatre appréciations possibles (à consolider, satisfaisant, très satisfaisant et excellent) et une appréciation. L'enseignant pourra y apporter par écrit ses observations.

*L'appréciation finale* sera émise par l'IA-DASEN sur l'avis de l'IEN. La note sera supprimée.

*Les voies de recours :* L'enseignant pourra demander la révision de son appréciation finale sur la valeur professionnelle. En cas de réponse défavorable de l'IA-DASEN, il pourra saisir la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD).

### Articulation entre rendez-vous de carrière et campagnes d'avancement

#### *Avancement au sein de la classe normale*

Désormais, la cadence sera unique (disparition de l'avancement au grand choix, choix ou ancienneté), sauf aux 6ème et 8ème échelons où 1/3 des enseignants bénéficieront d'une accélération de carrière d'un an. Suite aux rendez-vous de carrière, l'IA-DASEN attribuera l'avis permettant cette accélération, après l'avis de la CAPD. Le déroulement de carrière se fera alors entre 24 et 26 ans, contre une moyenne de 26 ans aujourd'hui.

#### *Accès à la hors classe*

Un barème sera établi par l'appréciation finale du 3ème RV de carrière arrêtée par l'IA-DASEN et l'ancienneté (d'au moins 2 ans dans le 9ème échelon). En cas d'égalité, des critères nationaux seront définis pour départager. La garantie d'un déroulement de carrière sur deux grades est annoncée en cas de carrière complète. Une opposition à promotion à la hors classe pourra être formulée dans des cas très exceptionnels. Elle fera l'objet d'un rapport de motivation.

### Quand auront lieu ces rendez vous ?

En moyenne, tous les 7 ans. Chaque étape aura un enjeu sur votre avancement :

Echéance	1er RV	2e RV	3eRV	4e RV
Quand ?	6e échelon	8e échelon	Après 25 ans	Après 30 ans
Enjeu ?	Accélération 1 an	Accélération 1 an	Passage HC	Passage CE